

**PROCES-VERBAL DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 5 juin 2023 à 18H30**

Présents : Mmes EULOGE, HEYRIES, FONTIN et BLANC,
MM. DELSARTE, IZOARD, ESCLANGON, NICOLA, MICHEL J.F., MAUREL, DELACROIX et DUSSAILLANT.

Absents Excusés : Mme MARTINEAU et M. MICHEL Gérard.

Absent : Mr MOULLET

Secrétaire de séance : Mr MAUREL Nicolas

Points à l'ordre du jour :

1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 Avril 2023

Approuvé à l'unanimité.

2 – ARRET DES REGIES DE RECETTES DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE

Comme déjà évoqué, la nouvelle organisation des services périscolaires à partir de la prochaine rentrée scolaire entraînera une modification de l'encaissement de la participation des familles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, officialise l'arrêt des régies de recettes des restaurants scolaires de Salignac et Entrepierres ainsi que la garderie périscolaire de Salignac.

Les sommes dues pour ces services seront encaissées suite à l'émission de titres de recettes.

3 – ENTRETIEN DES LOCAUX – AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL ADJ. TECHNIQUE

L'entretien du groupe scolaire est effectué tous les matins Lundi-Mardi-Jeudi et Vendredi pendant 2h du 5h30 à 7h30.

Ce temps est insuffisant pour le nettoyage correct d'une importante surface.

Il est proposé de procéder à l'augmentation de ce temps de travail de 0h30 par matin

Soit 2h30 de 5h00 à 7h30.

A l'unanimité, le temps de travail de l'adjoint technique territorial affecté à cette tâche est donc porté de 24h à 25h30/semaine annualisé sur l'année scolaire à compter du 01/09/2023. Le tableau des emplois communaux est donc modifié en ce sens.

4 – ETUDE DES DIFFERENTS TARIFS

Lors du vote des budgets, il avait été évoqué la nécessité de procéder à une étude des différents tarifs appliqués pour voir s'ils sont toujours adaptés à la situation actuelle.

Après délibération, le conseil municipal vote les tarifs sur tableau ci-joint.

5 – BUDGET ASSAINISSEMENT – VIREMENT DE CREDITS

Les crédits nécessaires au reversement des taxes à l'agence de l'eau sont insuffisants de 87.00 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder au virement de crédits suivant :

- article 61523 – entretien réseaux - 87.00 €
- article 706129 – Redevance agence de l'eau + 87.00 €

6 – PATURAGE DANS BOIS COMMUNAUX SOUMIS A L'ONF

Nous avons été saisis par M. Franck OLIVIER, éleveur ovin sur la commune, qui souhaite passer une convention pour faire pâturer son troupeau dans les bois communaux.

Ces bois (environ 100 ha) sont soumis à la gestion de l'ONF qui a procédé à la publication de cette offre de pâturage mais nous n'avons reçu aucune autre demande.

Mme le Maire fait part aux conseillers de ses craintes concernant la présence des chiens de garde du troupeau et le partage du territoire avec les promeneurs, les chasseurs, les ramasseurs de champignons, etc. Par contre, elle défend le fait que le pâturage dans les bois serait un atout au regard de la lutte contre les feux de forêts tout en permettant à un jeune berger de faire manger ses bêtes.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident de signer une convention de pâturage à titre **d'essai** du 1^{er} mars au 31 mai 2024 sur toute la surface soit 101 ha (parcelles forestières 3 à 7). Cette expérience pourra être renouvelée si tout se passe sans problème.

7 – VENTE DU CAMION FORD TRANSIT A LA C.C.J.L.V.D.

La Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance souhaite procéder à l'achat de notre ancien camion Ford Transit que nous avons récemment remplacé par un camion à bennes amovibles. Le prix proposé et accepté est de 10 000.00 € TTC en l'état. Accord à l'unanimité.

8 – ENFOUISSEMENT RESEAU ELECTRIQUE ET TELECOM CHEMIN DES CHENES

Le Syndicat Mixte du Sisteronnais-Moyenne-Durance d'Énergie et des réseaux d'éclairage public et des Télécommunications (SMSMDE) envisage l'enfouissement des réseaux électrique et télécommunications au Chemin des Chênes ainsi que la séparation du réseau éclairage public de part et d'autre de la D4 en adéquation avec les travaux sur les réseaux électriques.

Comme d'habitude, la commune devra prendre à sa charge 50 % du coût de l'enfouissement des réseaux télécom (estimé à 7 000 €).

Accord à l'unanimité pour signer les conventions de servitudes entre le SDE et la commune et entre Orange et la commune pour le passage des gaines sous le domaine communal.

9 – ENTRETIEN PAR LA COMMUNE DES POMPES A CHALEUR DES 4 LOGEMENTS RESIDENCE DES CIGALES

Jusqu'à présent, l'entretien des PAC des 4 logements communaux de la Résidence des Cigales est à la charge des locataires. Le résultat n'est pas très satisfaisant par des interventions de prestataires multiples. Aussi, il est proposé que la commune passe un contrat de maintenance de ces matériels avec une entreprise et répercute sur l'année le coût de cette prestation aux locataires.

L'entreprise se chargerait de la révision des PAC et de la mise en route du chauffage à l'entrée de l'automne. L'arrêt des chauffages pourra être effectué par notre employé.

Accord à l'unanimité. Un avenant au bail de location sera proposé aux locataires pour acter ce dispositif.

10 – QUESTIONS DIVERSES

- Mme le Maire annonce aux conseillers municipaux que nous avons obtenu la subvention DETR 2023 pour le projet de réhabilitation du bâtiment communal en Maison des associations pour un montant de 122 000.00 €.

- Elle précise que les travaux sont en cours au restaurant et qu'une ouverture dans la 2^{ème} quinzaine de juin est probable.

- Suite à la réception par l'ensemble des membres du conseil municipal, d'un courrier provenant de la famille Briançon d'Entrepierres, concernant la construction d'un parc photovoltaïque au lieu dit « Vallée », une réunion a eu lieu avec le bureau d'étude chargé de ce projet par les pétitionnaires.

Il est proposé une présentation de ce projet à l'ensemble du conseil municipal. Accord à l'unanimité. Une date sera fixée et transmise aux conseillers.

- Suite à une demande, un agent saisonnier sera recruté durant le mois de juillet pour renforcer l'équipe technique.

- Nous sommes saisis d'un signalement pour une prolifération de chats dans le secteur des Gilotières. Une nouvelle campagne de stérilisation paraît indispensable. L'association 30 millions d'amis et Océan de bonheur seront contactés pour mener à bien cette opération.

Une sensibilisation des administrés sera de nouveau réalisée pour éviter ces situations.

- Mme le Maire précise qu'à l'ordre du jour du prochain conseil municipal sera inscrit l'avenant à la convention pour le financement du nouveau centre de secours de Sisteron compte tenu de l'augmentation des coûts de la construction.

**Le Maire,
A.EULOGE**

**Le secrétaire de séance,
N.MAUREL**